



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 113858

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement de l'économie. Matière essentielle à la compréhension du fonctionnement de notre société, l'économie est actuellement critiquée dans sa manière d'être enseignée au lycée. La réforme des programmes du lycée a été vivement critiquée, notamment par l'APSES. Malgré les avancées du récent décret de M. Le directeur général de l'enseignement scolaire portant modification du programme d'économie en terminale, de nombreux doutes persistent sur la qualité des programmes notamment en seconde et première. Aussi, elle lui demande s'il compte de nouveau prendre en considération les recommandations de l'APSES afin d'améliorer l'enseignement de l'économie au lycée.

Texte de la réponse

Au même titre que toutes les autres disciplines, les programmes d'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) sont élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et d'enseignants qui sont porteurs de la diversité de sensibilité et de réflexion de ces disciplines. De la seconde à la terminale, les projets de programmes ont été mis en consultation dans toutes les académies afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse faire part de ses propositions et amendements éventuels. Ces retours critiques ont ensuite été analysés et retravaillés par les groupes d'experts qui en ont largement tenu compte. In fine, les projets de programmes ajustés ont été présentés et de nouveau discutés lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) : le 31 mars 2010 pour les programmes de seconde, le 1er juillet 2010 pour ceux de première et le 1er juin 2011 pour ceux de la classe terminale. Beaucoup d'amendements proposés lors de ces séances ont été pris en compte par les experts et la direction générale de l'enseignement scolaire, notamment dans la perspective d'alléger et de simplifier certains thèmes. Ces programmes, mis en application à la rentrée 2010 pour la classe de seconde, entreront en vigueur à la rentrée 2011 pour la classe de première et à la rentrée 2012 pour la classe terminale. Dans le cadre du nouveau lycée, tous les lycéens bénéficient ainsi d'un enseignement d'économie en seconde afin d'acquérir les outils fondamentaux leur permettant de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. Les élèves de première qui auront choisi en toute connaissance de cause la série ES pourront progressivement se spécialiser jusqu'à la classe terminale et ainsi mieux se préparer aux études supérieures. C'est dans cet esprit de cohérence et afin de donner tout son sens au cursus des élèves qui auront choisi cette série que le contenu des programmes de SES a été pensé, de la seconde à la terminale. En outre, et comme le rappelle explicitement le préambule relatif au cycle terminal, ces programmes poursuivent trois objectifs essentiels : 1. permettre aux élèves de s'approprier progressivement les concepts, méthodes et problématiques de trois sciences sociales (la science économique, la sociologie et la science politique) et contribuer, par là même, à la formation intellectuelle des élèves en développant l'apprentissage rigoureux de savoirs disciplinaires qui sont, pour l'essentiel, nouveaux pour eux ; 2. préparer les élèves à la poursuite d'études post-baccalauréat. Il existe en effet un vaste éventail de cursus dans lesquels la maîtrise de connaissances de base en sciences sociales constitue un indiscutable atout : classes préparatoires, formations universitaires d'économie et gestion, de droit, de sociologie, de LEA, instituts d'études politiques, instituts

universitaires de technologie ; 3. contribuer à leur formation citoyenne grâce à la maîtrise de connaissances qui favorise la participation au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Afin de mettre en perspective le contenu de ces enseignements, le programme rappelle enfin la nécessité de les mettre en relation avec les autres disciplines étudiées par les élèves, notamment les mathématiques, l'histoire-géographie et, en terminale, la philosophie et s'inscrire dans une dimension européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113858

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7529

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1603